

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX
4-5 décembre 2023

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023

- Présidence :** M. Sébastien Geinoz
- Conseil général :** **49** Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s
(selon liste des présences annexée)
- Excusé :** M. Armin Grünenfelder
- Conseil communal :** M. Julien Gremaud, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic, Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Pascal Cudré-Mauroux et José Nieva

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance. Il salue particulièrement Mme Laure Manzini, nouvelle élue du cercle de Le Glèbe, assermentée le 15 novembre dernier.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 21 novembre 2023 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 24 novembre 2023 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un.e membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023
2. Budget 2024 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)
 - 2.1 *Budget du compte de résultats*
 - 2.2 *Budget des investissements – crédits d'engagement*
3. Plan financier 2024-2028 de la Commune de Gibloux – information
4. Modification temporaire du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que de l'impôt sur les prestations en capital de 85% à 82% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2024
5. Budget 2024 de la Commune de Gibloux
 - 5.1 *Budget du compte de résultats*
 - 5.2 *Budget des investissements – crédits d'engagement*
 - 5.2.1 *Extension du centre scolaire de Farvagny-le-Grand – crédit d'étude*
 - 5.2.2 *Salle de la Tuffière de Corpataux – travaux de sécurisation, modernisation et réfection du bâtiment*
 - 5.2.3 *Farvagny-le-Grand – route d'évitement Nord – crédit d'étude*
 - 5.2.4 *Gibloux – réfection diverses des routes communales*
 - 5.2.5 *Rossens – bouclage du réseau d'approvisionnement en eau potable dans le secteur Combernesse*
 - 5.2.6 *Gibloux – installation de groupes électrogènes de secours pour le réseau d'approvisionnement en eau potable*
 - 5.2.7 *Gibloux – assainissement des réseaux d'éclairage public sur toute la commune*

- 5.2.8 Grenilles – assainissement du site de La Longivue, secteur Bois de la Verne
- 5.2.9 Estavayer-le-Gibloux – réfection d'une route de desserte forestière dans le secteur Le Vernex
- 5.2.10 Rénovation du Chalet du Commun à Rueyres-st-Laurent et du Chalet du Commun à Villarlod
- 5.2.11 Gibloux – travaux de drainage des parchets communaux
- 6. Octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'une surface de 12'550 m² à la Société coopérative fenaco en vue de l'installation de la société Culturefood CFD SA dans la zone d'activité La Longivue à Farvagny-le-Grand
- 7. Réponse du Conseil communal aux propositions du Conseil général selon l'article 47 du Règlement du Conseil général (RCG)
 - 7.1 Proposition no 2023-01 « Diminution provisoire du coefficient d'impôt communal »
- 8. Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général selon l'article 52 du Règlement du Conseil général (RCG)
 - 8.1 Réponse à la question no 30 « Place de jeux devant l'ancienne école de Magnedens »
- 9. Proposition de la commission financière – Octroi d'une ristourne d'impôts sur l'année 2023
- 10. Informations et communications du Conseil communal
- 11. Informations et communications du Bureau
- 12. Divers

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

M. Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personnel
Il fait part à nouveau de son souhait d'obtenir les documents financiers relatifs aux budgets et aux comptes avant le délai légal de 10 jours.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023**

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023 ?

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. **Budget 2024 du Home médicalisé du Gibloux (HMG)**

2.1 Budget du compte de résultats

Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier

Concernant le compte des salaires du personnel du HMG, il est tenu compte des paliers annuels comme d'une indexation à 2%, taux choisi par le service prévoyance sociale (SPS) au moment de l'élaboration du budget des soins.

En ce qui concerne les salaires du secteur des soins, ces chiffres proviennent du budget des soins et de l'accompagnement réalisé et remis au SPS. Il se base sur les niveaux de dépendance des résidents à fin août 2023. Il s'agit d'une base en milieu d'année 2023 pour 2024 qui sera corrigée par le biais du correctif des comptes 2024 via le SPS.

S'agissant des salaires des soins, le différentiel entre les comptes et le budget 2023, s'explique par le fait que plusieurs collaborateurs adultes en formation duale d'apprentissage sont sortis du compte salaire des soins et sont passés dans le compte relatif à la formation du personnel.

Toujours en relation avec les salaires dans les soins, en 2022 le SPS a pris en charge la totalité des salaires du personnel intérimaire qui représentait un montant important alors qu'en principe le montant maximum autorisé pour l'engagement de personnel intérimaire est de CHF 10'000.- par année. Pour 2024 cette somme a été mise au budget en espérant que le SPS en assumera un montant supérieur. La direction du HMG essaie de diminuer l'engagement de personnel intérimaire.

Au vu de la conjoncture économique actuelle et de la hausse des coûts tant de l'énergie que des denrées alimentaires, ces augmentations importantes ont pour conséquence un résultat déficitaire.

Le prix de pension actuel de CH 108.- par jour est insuffisant pour combler les excédents de charges.

Les chiffres concernant les frais financiers sont repris selon le décompte de la CODEMS. Toutefois, lors du renouvellement des emprunts et compte tenu des taux d'intérêts qui ont passablement augmentés, les charges y relatives sont conséquentes et le taux moyen pris par la CODEMS est inférieur aux taux actuels.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Le budget du HMG 2023 présente un déficit de CHF 272'651.90 pour un total de charges de CHF 10'607'719.30. Le déficit est principalement lié à l'augmentation des coûts de l'énergie et des produits alimentaires ; en effet, le home offre des produits frais et de la région aux résidents. La charge d'intérêt a été augmentée à la suite du renouvellement de l'emprunt hypothécaire. Par ailleurs, l'indexation des salaires se monte à 2%. Au vu du déficit budgété, la situation devra être suivie avec attention ces prochaines années.

Compte tenu de ce qui précède, la commission financière émet un préavis favorable quant à ce budget. »

Discussion générale :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le budget du compte de résultats présentant un excédent de charge de CHF 272'651.90 ?

Le budget du compte de résultats tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

2.2 Budget des investissements – crédits d'engagement

Présentation du dossier par Mme Diana Carbonnier

Conformément au règlement de la CODEMS et selon la pratique, seuls les projets dont la charge est de plus de CHF 5'000.- sont prévus au budget des investissements.

La fiche d'investissements relatif au « Matériel de soins divers » pour la somme de CHF 25'000.-, est un investissement, qui en principe, non pris en charge par la CODEMS est nécessaire. Une demande globale va néanmoins être soumise à la CODEMS.

S'agissant des équipements, il est rappelé que la CODEMS prend en charge tout matériel ou appareil complètement amorti et devenu obsolète.

L'investissement informatique est lié au changement de prestataire et à un souci de sécurité. Le changement va se faire au 1^{er} janvier 2024 et l'installation du nouveau firewall et des switches doit s'effectuer avant cette date, raison pour laquelle cette demande est soumise ce soir.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Les investissements du HMG pour l'année 2024 se montent en tout à CHF 349'500.- dont la plus grande part devrait être remboursée par la CODEMS. Le crédit d'investissement pour le système informatique mentionne une installation anticipée en décembre. Il s'agit, selon les compléments donnés par le Conseil communal, d'installer d'abord l'équipement avant le nouveau software. Le reste des investissements n'appelle pas de commentaire.

Compte tenu de ce qui précède, la commission financière émet un préavis favorable quant à ces investissements. »

Discussion générale

M. Cédric Dubuis représentant le cercle de Le Glèbe

Le cercle souhaite savoir si le HMG collabore avec la commune pour l'acquisition du matériel informatique et si plusieurs offres ont été demandées.

M. Laurent Eltschinger, directeur du HMG

L'origine de cet investissement provient que le fournisseur informatique actuel ne donne plus satisfaction et qu'il a été nécessaire de changer de fournisseur. L'investissement servira à ce que ce nouveau fournisseur puisse travailler convenablement. Il n'y a pas eu d'autres offres.

M Cédric Dubuis

La commune investit également de l'argent dans un système informatique, il serait judicieux de collaborer avec elle afin de diminuer les coûts.

M. Laurent Eltschinger

Il n'y a pas eu de discussion avec la commune mais avec les autres directions d'établissements, un groupe de travail est en place afin de pouvoir faire baisser les coûts notamment du côté du fournisseur Opale dont sept établissements en font partie.

M. Cédric Dubuis

Il encourage le HMG à collaborer avec la commune qui permettra aussi de faire de réelles économies. Il ne conteste pas l'investissement sur la sécurité qui est primordiale.

M. Bernard Eltschinger, membre du comité de direction du HMG
Il tient à préciser que le prestataire à la commune est Telecom Services, le HMG quitte Telecom Services du fait qu'il ne donne plus satisfaction.

Mme Brigitte Cottet, secrétaire générale
Elle précise que le fournisseur informatique de la commune est T2i, Telecom Services ne s'occupe que du réseau IT.

- Crédit d'investissement de CHF 25'000.- pour l'achat de matériel de soins divers

Rapport de la commission financière

M. Pascal Krayenbühl, président

La commission financière préavise favorablement le crédit d'investissement de CHF 25'000.-.

Discussion

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 25'000.- pour l'achat de matériel de soins divers ?

Le crédit d'investissement tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

- Crédit d'investissement de CHF 235'000.- pour le changement des ascenseurs A et C

Rapport de la commission financière

M. Pascal Krayenbühl, président

La commission financière préavise favorablement le crédit d'investissement de CHF 235'000.-.

Discussion

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 235'000.- pour le changement des ascenseurs A et C ?

Le crédit d'engagement de CHF 235'000.- est approuvé à l'unanimité.

- Crédit d'investissement de CHF 60'000.- pour le remplacement technique frigorifique, réfrigérant et l'installation condensation à air

Rapport de la commission financière

M. Pascal Krayenbühl, président

La commission financière préavise favorablement le crédit d'investissement de CHF 60'000.-.

Discussion

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 60'000.- pour le remplacement technique frigorifique, réfrigérant et l'installation condensation à air ?

Le crédit d'engagement de CHF 60'000.- est approuvé à l'unanimité.

- Crédit d'investissement de CHF 22'000.- concernant la sécurité informatique

Rapport de la commission financière

M. Pascal Krayenbühl, président

La commission financière préavise favorablement le crédit d'investissement de CHF 22'000.-.

Discussion

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 22'000.- concernant la sécurité informatique ?

Le crédit d'engagement de CHF 22'000.- est approuvé à l'unanimité.

- Crédit d'investissement de CHF 7'500.- pour l'achat d'un écran de conférence

Rapport de la commission financière

M. Pascal Krayenbühl, président

La commission financière préavise favorablement le crédit d'investissement de CHF 7'500.-.

Discussion

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 7'500.- pour l'achat d'un écran de conférence ?

Le crédit d'engagement de CHF 7'500.- est approuvé à l'unanimité.

Vote global sur la totalité des investissements :

Acceptez-vous la totalité du budget des investissements tels que présentés ?

La totalité du budget des investissements telle que présentée est approuvée à l'unanimité.

3. Plan financier 2024-2028 de la commune de Gibloux – information

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz

Comme insensibles aux crises, l'économie et la démographie de Gibloux poursuivent leur progression. Gibloux est désormais une grande commune en chiffres, elle doit le devenir et le rester en termes de services aux citoyens.

Les conflits armés et les catastrophes naturelles impactent l'économie mondiale et compliquent les échanges commerciaux. Les tensions sur le marché de l'énergie, la remontée des taux d'intérêt, le redémarrage de l'inflation se sont invités dans le chiffrage du budget et par conséquent de la planification financière qui en découle.

C'est un contexte qui ne facilite pas les prévisions et la prise de risque, qui n'incite pas à renoncer à une certaine prudence tant pour le chiffrage des charges que pour les prévisions en matière de recettes.

La préparation des objets financiers est un travail d'équipe et des remerciements sont adressés au Conseil communal, au service des finances et à l'ensemble des responsables au sein des services communaux.

La situation financière de Gibloux est équilibrée pour les cinq prochaines années, le responsable du Dicastère des finances est heureux de proposer et défendre une baisse de la pression fiscale pour l'ensemble des contribuables de Gibloux.

Le plan financier est mis à jour chaque année. Le plan financier du compte de résultats est actualisé sur la base de l'évolution du programme d'investissement et de la réalité du budget du compte de résultats de la première année de planification.

De manière générale, le budget 2024 tient compte de l'actualité conjoncturelle, et à défaut d'une boule de cristal qui permettrait de prévoir les futures crises, il est considéré que l'économie retrouve son régime de croisière après les ajustements de l'année 2024.

Concernant l'évaluation de la situation financière générale de la commune, ces résultats illustrent la bonne situation des finances communales sauf sur la proportion des investissements et la part allouée au service de la dette.

En résumé, ces deux indicateurs indiquent qu'il faut plus investir mais sans trop augmenter la dette. Cela dit, la bonne santé des finances communales permet d'assumer le financement du plan financier proposé.

Plan financier des investissements :

Le programme d'investissements pour les cinq prochaines années est désormais composé de trois volets :

- un volet important d'investissements destinés aux développements planifiés et à la mise à niveau progressée des infrastructures du patrimoine administratif ;
- un volet d'un programme d'opération relatif au patrimoine financier ;
- une liste de projets identifiés mais pas planifiés.

Le Conseil communal est conscient de la nécessité de présenter un programme d'investissements réaliste.

Un premier pas dans ce sens est concrétisé dans le plan financier 2024-2028, puisque les investissements bruts, pour la première fois depuis la fusion, ne se montent qu'à 51,5 millions de francs, soit 3,1 millions de francs de moins que le plan financier précédent. La cure d'amaigrissement du plan financier a commencé.

Les investissements nets augmentent de 6,5 millions de francs du fait que la majorité des recettes sont sorties du plan financier des investissements puisqu'elles appartiennent aux opérations du patrimoine financier.

Quatre chapitres mobilisent l'essentiel des ressources pour le patrimoine administratif :

- 17 millions de francs consacrés aux infrastructures scolaires;
- près de 12,5 millions de francs consacrés à la rénovation et à l'aménagement des routes communales ;
- près de 10,6 millions de francs consacrés aux infrastructures eau potable et eaux usées ;
- 7 millions de francs consacrés au développement des infrastructures du sport et des loisirs. Pour rappel, une partie de ce programme d'investissements sera financé par les

opérations relatives au patrimoine financier pour pratiquement 7 millions de francs, essentiellement des ventes de terrain.

La dette bancaire se montera à 21,7 millions de francs à la fin de cette année.

Avec des investissements nets de près de 40 millions de francs, le recours à de nouveaux emprunts est inévitable ces prochaines années.

Si l'ensemble du programme annoncé se réalise, la dette bancaire communale devrait dès lors remonter à près de 40 millions de francs à fin 2028.

Plan financier du compte de résultats :

La base de la projection du budget du compte de résultats est l'évaluation de l'ensemble des charges et revenus par nature durant les cinq prochaines années.

L'évolution démographique fait ressortir que l'augmentation de la population de la commune de Gibloux se maintient, augmentation en moyenne de près de cent vingt habitants par année durant les dix dernières années. Après une stagnation durant les années 2020 et 2021, un net rebond a été enregistré pour 2022, une augmentation de plus de 3,3%. Pour le plan financier, il a été retenu une augmentation constante de 1,5% par année.

Fiscalité :

Dans le contexte du projet de réduire la fiscalité communale, une attention particulière a été portée à l'analyse de l'évolution des recettes fiscales.

Les recettes des impôts ordinaires ainsi que leur évolution sur les prochaines années ont été évaluées de manière optimiste, le taux d'impôt actuel de 85% a été appliqué sur l'évaluation.

La révision pour les impôts extraordinaires est restée prudente.

Au final, les résultats des cinq prochains exercices présentent un excédent moyen de charges de CHF 620'000.- par année. Cette simulation prend en compte pour 2024 le coefficient de 82% et le coefficient de 85% pour les années 2025 à 2028.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Conformément à la loi sur les finances communales, art.72, la commission financière a examiné cet objet sous l'angle financier.

S'agissant du plan financier des investissements uniquement, la commission financière constate que les investissements moyens effectivement réalisés lors de la première législature (2016– 2021) correspondent à une moyenne de 5,4 millions de francs par an et que de nombreux investissements déjà acceptés n'ont pas pu être réalisés. Elle met en doute le réalisme de l'objectif d'investir en moyenne 9,31 millions de francs nets par an soit une augmentation de 72,4%.

De l'aveu même du Conseil communal, comme pour les programmes précédents, le programme d'investissements figurant au plan financier 2024-2028 ne pourra être totalement réalisé (p.77). De fait, ce plan présente la situation la plus optimiste en termes de réalisation des investissements et la plus pessimiste quant à l'endettement. En effet, ce dernier se monterait à nouveau à 40,4 millions de francs correspondant ainsi à la situation de Gibloux au moment de sa fusion. Pour la commission financière, qui rejoint les doutes de l'exécutif quant à la réalisation de la liste des investissements, le scénario est peu probable au vu des précédents exercices comptables. L'audit BDO, dont la commission a pu prendre connaissance des résultats provisoires, relève aussi le caractère chargé du plan financier 2024-2028 en termes d'investissements. A cet égard, l'adéquation des rentrées fiscales avec le programme des investissements 2024-2028 pourrait s'accommoder d'un coefficient d'impôt à 82 points, en regard des précédents exercices comptables. Quand bien même une certaine prudence demeure quant à l'estimation des recettes, les ventes de terrains et l'implantation de nouvelles entreprises ainsi que la construction d'immeubles laissent entrevoir des recettes fiscales qui progressent. Notons encore que le taux d'intérêt moyen est calculé à 2,5%, ce qui paraît raisonnable avec les éléments connus à ce jour.

Les investissements sont particulièrement importants en 2024, 2025 et 2026 et presque quatre fois moins importants sur les deux dernières années de la période considérée. La commission financière aurait souhaité un plafonnement des investissements à une moyenne de 8 millions de francs bruts par an sur la période considérée. Il n'appartient toutefois pas à la commission de se prononcer sur l'opportunité politique des dépenses. Dans ce contexte, elle salue l'effort de priorisation qui a déjà été réalisé avec la mise sur pied d'un inventaire des projets d'investissements non encore planifiés. »

Discussion :

M. Didier Gobet représentant le cercle de Farvagny

« Remise en état de la passerelle sur la Glâne (axe pédestre Posat – Autigny)

La remise en état de cette passerelle est mentionnée dans le plan financier 2024 – 2028. La décision de cet investissement doit être avalisée lors d'une séance du Conseil général courant 2024.

Pour mémoire, la passerelle, située sur le chemin de St. Jacques de Compostelle, a été endommagée en juin 2023. Elle est actuellement fermée et une déviation a été mise en place. L'itinéraire de déviation se situe sur des routes à trafic important, sur des tronçons à huitante à l'heure, avec du côté de Posat deux virages fortement masqués. L'itinéraire situé du côté d'Autigny est lui tout aussi dangereux. Il n'est pas sans dire que ces routes ne disposent d'aucun trottoir ! Les promeneurs de la région connaissent la dangerosité de cette déviation et s'abstiennent de l'emprunter; le passage par la passerelle permettait de nombreuses randonnées, il était très fréquenté. A contrario, les pèlerins de St. Jacques sont, quant à eux, obligés d'emprunter cette déviation à leurs risques et périls.

Encore une petite chose : dans la présentation de cet objet, il est mentionné que la participation de la commune d'Autigny se monte à 50%, cependant le volet « finances » montre une autre répartition, à savoir, CHF 60'000.00 pour Gibloux et CHF 40'000.00 pour Autigny.

Au nom du groupe de Farvagny, je demande que cet investissement soit mis à l'ordre du jour lors de la prochaine séance du Conseil général afin que les travaux puissent débuter au printemps 2024. »

M. Dominique Ayer

La commune de Gibloux est en partenariat avec la commune d'Autigny pour la rénovation de cette passerelle. Il fait la promesse que d'ici la fin de l'année une solution sera certainement trouvée pour aller de l'avant et le dossier sera présenté à la séance de mars 2024.

M. Jacques Crausaz

La répartition des coûts de la passerelle est bien de 50/50, mais l'aménagement de l'accès est entièrement à charge de la commune de Gibloux.

M. Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel

Concernant l'investissement pour l'aménagement d'un skate-park, il est fait mention que le village est à définir alors que selon la réponse reçue en séance de groupe il sera implanté à Vuisternens-en-Ogoz. Il est étonnant que cet investissement demandé depuis longtemps par les jeunes de la commune soit implanté à Vuisternens-en-Ogoz étant donné le manque de desserte en transports publics. Il serait plus opportun de l'implanter à Farvagny-le-Grand avec la possibilité que les jeunes qui sont au CO puissent s'y rendre.

Mme Geneviève Frick

L'étude pour ce dossier a regroupé les critères aussi bien d'accès en transport public que de localisation par rapport aux habitations et de synergie avec le développement d'autres projets, il en est ressorti que le site de Vuisternens-en-Ogoz était plus favorable.

La commission des sports en a également discuté et a validé le lieu comme site le plus favorable.

4. Modification temporaire du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que de l'impôt sur les prestations en capital de 85% à 82% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2024

Du fait que le Conseil communal propose une diminution temporaire du coefficient d'impôt, il est nécessaire, pour qu'une baisse du coefficient temporaire soit valable juridiquement, que le coefficient de l'année 2025 soit décidé directement après le vote sur celui de l'année 2024.

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz

Depuis la fusion en 2016, il a été enregistré une série d'exercices comptables largement bénéficiaires. Le projet de réduire la fiscalité communale est déjà ancien, il était présent chaque année lors de la préparation des budgets. La nécessité d'absorber les coûts de la mise en place de l'administration et de la mise à niveau des infrastructures de la commune fusionnée, des prévisions budgétaires toujours légèrement défavorables voire préoccupantes, a toujours conduit à reporter cette réduction.

Dans l'intervalle, il a été procédé à deux rabais d'impôts de cinq points sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques en 2020 en raison de la crise sanitaire puis en 2022 compte tenu d'un large bénéfice de l'exercice et sur la proposition de la commission financière.

La période de mise en route de la commune fusionnée est derrière nous, nos concitoyens bénéficient des services qu'ils sont en droit d'attendre d'une grande commune. Il est temps de faire profiter nos contribuables des économies d'échelle qui sont toujours attendues d'une fusion.

Pour nous conforter dans cette intention, un mandat a été octroyé à la société BDO afin qu'elle procède à un audit de nos méthodes d'évaluation des recettes fiscales qui étaient largement remises en doute et à un audit de la situation financière générale dans le contexte d'une baisse de la fiscalité.

Les premiers résultats sont tombés trop tard pour les prendre en considération dans la préparation des budgets 2024, une présentation sera donnée en début d'année prochaine.

En résumé, les arguments pour une baisse de la fiscalité communale sont les suivants :

- un taux d'impôt de 85% est élevé pour une commune de notre taille ;
- la nécessité s'impose de tenir compte des très bons résultats des comptes 2016 à 2022, en moyenne 2,9 millions de francs d'excédents bruts de revenus aux boucllements des comptes ;
- le moment opportun pour réduire la charge fiscale de nos concitoyens et de nos entreprises, au moment où l'inflation renaît de ses cendres, au moment où tout augmente ;
- le souhait de répondre favorablement à la demande de la commission financière et à une partie du Conseil général ;
- concrétiser l'avantage que présente une fusion en matière d'économie d'échelle, même si celle-ci est sans doute bien plus faible qu'espérée ;
- le sentiment, comme pour les programmes précédents, que le programme des investissements 2024-2028 ne pourra pas être totalement réalisé pour toutes sortes de bonnes raisons ;
- la prise en compte des premiers résultats de l'analyse de BDO qui indique qu'une baisse de la fiscalité ne serait pas opportune compte tenu de la situation mais qu'il est possible de l'envisager si le programme des investissements est réduit.

La situation financière de la commune est bonne et les disponibilités permettent de prendre le risque que mêmes les prévisions pessimistes se réalisent. Dans ce contexte, malgré un résultat déficitaire de près de CHF 700'000.- au terme de la préparation du budget 2024, les budgets dont l'équilibre reste compliqué pour les années 2025 à 2028, le Conseil communal a pris une décision politique plus que financière et propose une baisse modérée de la fiscalité qui consiste à réduire temporairement pour l'année 2024 le coefficient d'impôt communal pour les impôts ordinaires de 85 à 82%. Le coût pour les finances communales est évalué à environ CHF 760'000.-.

Prudemment, il est demandé que le taux communal soit par défaut à nouveau à 85% à partir de 2025.

Sur la base des résultats 2023 et des projections disponibles fin 2024, une nouvelle décision pourrait être prise quant au taux à appliquer à partir de 2025.

En résumé, la proposition est opportune, pragmatique, modérée et au sens du Conseil communal sans risque.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a pris connaissance du plan financier 2024-2028 et des résultats provisoires de l'audit BDO sur les finances communales.

Au vu des précédents exercices comptables, la diminution du taux d'impôts pour l'année 2024 peut être supportée par les finances communales. La commission financière est aussi d'avis que cette diminution peut se prolonger sans porter atteinte aux prestations à la population. L'ampleur des investissements portés au plan financier des cinq prochaines années ne semble pas réaliste du point de vue de la commission financière. Les résultats provisoires de l'audit BDO relèvent aussi le caractère chargé du plan financier 2024-2028 en termes d'investissements. L'outil de la ristourne utilisé jusqu'ici pour restituer aux contribuables le trop-perçu d'impôts n'est pas satisfaisant pour la commission. La confiance du contribuable envers les autorités communales n'en ressort pas grandie, c'est le défaut majeur de la ristourne. En l'état, la commission soutient la baisse du coefficient à 82 points pour l'année prochaine et la suivante. Si le budget 2026 s'avérait trop serré, ramener le coefficient d'impôts à 85 points serait envisageable. Pour la commission, le coefficient doit jouer le rôle de valeur d'ajustement garantissant que les prestations et les investissements nécessaires pourront être réalisés durant l'année civile. Il ne doit pas être perçu comme un dogme intouchable dans la gestion financière de la commune.

La commission rappelle que l'état des liquidités au 31 décembre 2022 était de 12 millions de francs. De plus en cas de déséquilibre avéré, l'excédent du bilan soit la fortune de la commune, d'environ 36 millions de francs, pourra couvrir d'éventuels découverts du compte de résultats ce qui n'est pas souhaitable évidemment. La commission estime ainsi que le risque lié à la baisse d'impôts reste mesuré.

Au vu de ce qui précède, la commission financière préavise favorablement la fixation du coefficient d'impôt à 82 points. Par contre, elle préavise négativement le relèvement du coefficient d'impôt à 85 points pour 2025. »

Discussion :

M. Patric Neuhaus, Farvagny, à titre personnel

« Je suis intervenu il y a douze mois pour vous rendre attentifs qu'une baisse d'impôt n'a qu'un très faible impact sur notre quotidien. En effet j'avais donné l'exemple d'une famille avec deux enfants,

sans fortune, d'un revenu annuel de CHF 80'000.-, famille qui doit s'acquitter d'un impôt total annuel de CHF 11'453.-. L'économie pour cette famille sera de CHF 13.82 par mois.

Tout habitant confondu, cela représente CHF 750'000.- par année pour la commune pour réaliser des ambitions, afin d'améliorer la qualité de vie dans nos villages. Nous savons que les investissements dans notre commune sont très élevés.

Aujourd'hui nous avons à nouveau la proposition de baisser notre taux d'impôt. Ce soir, ceux qui acceptent une baisse doivent être conscients que la conséquence sera un coup drastique dans les investissements non obligatoires concernant le sport, la culture, la mobilité, sous-entendu les routes, soit pour les voitures ou pour les vélos et piétons ainsi que les sentiers pédestres. Il y aura aussi les parkings publics, car avec l'augmentation des habitations nous aurons des soucis de parcage.

Je vous propose de refuser la baisse de notre taux d'imposition. »

M. Catherine Balmer, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel avec le soutien d'une majorité du cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Comme les autres groupes, nous avons longuement discuté de ce point, et j'en profite pour remercier notre représentante à la commission financière qui a patiemment guidé nos débats.

En ce qui me concerne, j'étais arrivée à la conclusion que la baisse du coefficient à 82%, en prenant le risque de devoir remonter à 85% dans une ou quelques années, était un signal fort à l'attention de la population, et qu'accepter cette baisse était tout à fait défendable en tant que conseillère générale qui est souvent abordée et questionnée par des habitants de la commune. Jusqu'à mercredi matin, j'étais plutôt sereine sur ce point.

Mercredi 29 novembre, page 12 de la Liberté, nous lisons que l'exécutif de Gibloux a présenté à la presse les tenants et aboutissants de la séance à venir.

Ce qu'on peut retenir :

1.44 millions de déficit, mais rabais fiscal temporaire de 3 points.

Malgré les projections...le Conseil communal a tout de même décidé de soumettre une baisse d'impôt....

La commune a pourtant mis en place un rabais pour 2022. Et ainsi de suite.

Après lecture, j'étais perplexe : mais quel message le Conseil communal souhaite-t-il transmettre à la population ?

Le doute s'est installé, et je me suis assez vite rendu compte que je n'étais pas la seule dans ce cas. Plusieurs personnes m'ont abordée à la suite de cet article, que ce soit au cortège de la Saint-Nicolas ou à la sortie d'un centre commercial local tout neuf. Le message de ces personnes est globalement le suivant : la population apprécierait certainement une baisse d'impôt, pour autant que ce soit dans une vision concordante avec la santé financière de la commune. Elles comptent sur nous, les conseillers généraux, et attendent que nous fassions des choix responsables.

Le signal fort invoqué plus haut a pris du plomb dans l'aile. En prenant une décision, je m'engage à pouvoir la justifier. Quant à l'argument selon lequel les investissements ne pourront de toute façon pas tous se réaliser, et que les comptes seront à coup sûr positifs, je ne l'utiliserai pas, le Conseil général ayant déploré ce fait depuis plusieurs années.

Le groupe n'a pas donné de consigne de vote sur ce point. Ça tombe bien.

Je termine par la question :

La tenue d'une conférence de presse à une semaine de l'assemblée du Conseil général est-elle obligatoire ? Est-elle judicieuse ? Quelle est son but ? »

M. Julien Gremaud

Le Conseil communal souhaite être plus transparent envers la population de Gibloux en donnant les mêmes détails mentionnés dans les différents messages transmis à l'ensemble du Conseil général. Il s'est aussi inspiré des grandes communes qui le font de manière systématique avant chaque séance du Conseil général. Ce n'est pas une obligation, mais judicieuse au sens du Conseil communal.

La réponse convient à Mme Catherine Balmer.

M. Philippe Savoy représentant une partie du cercle de Corpataux-Magnedens

« Connaissez-vous la fameuse autoroute qui surplombe la ville de Gênes en Italie ? Si vous avez eu la chance de vous rendre en vacances en Toscane, vous l'avez certainement empruntée.

Quelle adrénaline, ou quelles « sueurs froides » lorsqu'avec votre véhicule de tourisme, vous vous retrouvez à circuler à côté d'un camion 38 tonnes à gauche et d'un autre de 40 tonnes à droite. Pour ma part et dans ce cas-là, j'ai toujours eu le réflexe de ne pas trop jouer les Fangio, de circuler sur la voie de circulation tout à droite (ça n'a rien de politique...) et de laisser passer les colosses pour ne pas risquer un accident.

Eh bien aujourd'hui, avec cette proposition de modification temporaire du coefficient de l'impôt, nous avons le même choix. Celui d'y aller en nous disant : « allez, il y a de la marge pour que ça

passer entre les deux gros camions que représentent d'une part le déficit annoncé – 1,4 millions et d'autre part, la situation économique générale dans le monde, plus mouvante que jamais », ou alors nous dire : « laissons passer les gros camions, tenons notre ligne sans aller trop vite et nous sommes ainsi certains d'arriver à bon port et de passer de belles vacances sur la plage ».

J'entends bien l'avis du Conseil communal et de la commission financière qui nous rassure en nous disant que de toute façon, nous ne risquons pas grand-chose, éventuellement une griffure à la carrosserie, mais que comme nous sommes très bien assurés, cela ne serait pas bien grave. La commission et le Conseil communal nous disent ensuite que la population a déjà dû attendre beaucoup pour recevoir un peu d'argent pour partir en vacances.

Mais précisément, à qui profiterait vraiment cette baisse ? Les vrais gagnants de cette histoire pourront certainement ajouter une étoile à l'hôtel qu'ils réserveront sur la côte toscane pour leur séjour tandis que les familles les plus modestes (qui auraient effectivement besoin d'un soutien financier), elles auront peut-être comme avantage de s'offrir un repas au restaurant, pour CHF 13.50. Pour que le retour bénéficie à celles et ceux qui en ont vraiment besoin, j'aimerais tellement que l'on trouve des solutions à travers des allègements de taxes plus qu'en touchant les impôts. J'ai bien compris que le sujet est complexe, mais je souhaiterais qu'on y réfléchisse ensemble.

Je m'opposerai donc à cette modification, afin de privilégier le maintien d'une manne financière à même de contenir nos nombreux investissements et le développement du service au citoyen dans notre commune en le faisant passer du « satisfaisant » à « bon ».

Si la baisse est toutefois acceptée, j'espère que nous accepterons le caractère temporaire de cette modification et que nous voterons un retour à la situation actuelle pour 2025.

Et dans le cas où la baisse serait acceptée sans retour au taux actuel, j'ose alors espérer que nous serons au moins vigilants et que n'accepterons pas tous les investissements proposés ce soir.

Sans cela, les 40 tonnes vont continuer à nous donner des sueurs froides... »

M. Pascal Krayenbühl, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

Il n'y a pas besoin d'aller en Toscane, Gibloux c'est très bien, la qualité de vie est déjà excellente.

La baisse de fiscalité proposée profite plus à ceux qui paient beaucoup d'impôts. Les taxes notamment sur l'eau potable et les eaux usées sont trop élevées et il serait mieux de travailler sur une baisse de celles-ci.

Au niveau des audits, il est signalé que les impôts sont toujours sous évalués et qu'il faudrait tenir compte de l'arrivée des nouvelles entreprises et citoyens dans le calcul de la fiscalité ce qui n'est pas forcément le cas jusqu'à maintenant.

Par contre les charges liées du budget qui sera discuté tout à l'heure tiennent totalement compte de l'évolution de la population.

Il y a un décalage certain entre les projections fiscales et les charges qui elles n'attendent pas que les statistiques soient adaptés.

Ce qui donne souci, ce sont les investissements déjà votés et pas encore réalisés et ceux qui vont arriver.

Avec les éléments de l'analyse BDO qui sera discutée au mois de mars 2024, le risque est raisonnable. Il faut se mettre aussi à niveau avec les autres communes voisines qui ont des taux beaucoup plus bas comme Pont-en-Ogoz ou Hauterive FR.

A titre personnel son vote sera oui à la baisse proposée par le Conseil communal et non sur la durée ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de hausse d'impôt proposée l'année prochaine. Il y a aussi eu deux ristournes d'impôt mais il est préférable d'avoir une baisse d'impôts plus modeste.

M. Stiobban Godel, Le Glèbe, à titre personnel

Il est demandé ce qu'advient le budget du compte de résultats s'il y a refus sur les modifications du coefficient d'impôt du fait qu'il est basé sur un taux de 82% et non 85%.

M. Jacques Crausaz

S'il devait y avoir un refus à la proposition du taux de 82%, les recettes seront augmentées d'environ CHF 770'000.-, soit un déficit d'environ CHF 700'000.-, le budget sera corrigé en conséquence avant d'en discuter au point suivant.

Des remerciements sont adressés à tous les intervenants de leurs commentaires et considérations. Pour les personnes qui proposent d'allonger la durée de la baisse, il a été tenu compte des prévisions de BDO en optant pour une baisse d'une année et de revoir la question pour 2025 sans devoir repasser une année après la mise en vigueur à une hausse d'impôts même si en tenant compte des résultats 2023 voire des projections fin 2024, il est possible de proroger cette baisse ou même de l'accentuer. Avec une année, le Conseil communal prend les risques, pour une durée plus longue, le Conseil général prend les risques.

En considérant l'option zéro baisse, cela ne correspond pas à la dynamique instaurée par les très bons résultats de nos années passées. La décision ne serait sans doute pas comprise par nos

contribuables même par une simulation de revenu fiscal qui représente une diminution de CHF13.- par mois, soit CHF 180.- par année.

Beaucoup de citoyens espèrent qu'enfin la commune prenne une décision d'adaptation de la fiscalité et que cette succession de bons résultats conduit à la réduire.

Il est demandé de soutenir la proposition raisonnable du Conseil communal.

Décision :

Acceptez-vous la modification temporaire du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que de l'impôt sur les prestations en capital de 85% à 82% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2024 ?

Oui : 35

Non : 12

Abstention : 2

La modification temporaire du coefficient de l'impôt tel que présenté est approuvée par 35 voix.

Acceptez-vous l'augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que de l'impôt sur les prestations en capital de 82% à 85% de l'impôt cantonal de base dès 2025 ?

Oui : 21

Non : 24

Abstention : 4

L'augmentation du coefficient de l'impôt tel que présenté dès 2025 est refusée par 24 voix.

Pour une petite pause, la séance est interrompue de 20h55 à 21h05.

5. Budget 2024 de la Commune de Gibloux

5.1 Budget du compte de résultats

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz

Le budget du compte de résultats présente un excédent de charges de 1,44 millions de francs soit 3,45% des revenus nets. Il présente des charges brutes de 47,6 millions de francs et des charges nettes de 41 millions de francs, 4% de plus par rapport au budget 2023 et 12,3% de plus par rapport aux comptes 2022.

Les revenus bruts sont de 46,6 millions de francs et les revenus nets sont de 39,6 millions, ce qui représente 0,3% d'augmentation.

L'augmentation des charges est due notamment aux charges du personnel pour un montant de CHF 520'000.-, soit 6,7% de plus comprenant l'indexation des salaires de 1,5% et l'augmentation de 2,7 EPT ce qui porte le nombre à 73 EPT.

Le personnel est soumis à la LPers/RPers, l'indexation définitive fixée par le Conseil d'état sera connue dans le courant décembre et sera appliquée aux salaires du personnel communal.

Le deuxième poste important qui génère cette augmentation sont les charges liées pour un montant de 1,54 millions de francs de plus comprenant les charges cantonales et inter-communales. Elle est due en partie à l'accroissement de la population durant l'année 2022, année de référence pour les calculs.

Concernant les charges et revenus par nature, il est relevé le travail important effectué notamment par le service technique pour une diminution des charges d'entretien.

Les recettes fiscales ont été examinées avec soin en tenant compte de l'entrée en vigueur des réformes fiscales et des considérations conjoncturelles.

Le coefficient de 82% a été retenu dans l'élaboration du budget et les impôts ordinaires restent pareils (au franc prêt) que le budget 2023. L'augmentation pour les autres impôts est de CHF 430'000.-. Les recettes fiscales totales 2024 atteignent 26,7 millions de francs, CHF 430'000.- de plus qu'en 2023.

Les frais financiers nets sont chiffrés à CHF 1'457'000.-, CHF 60'000.- de moins qu'en 2023 essentiellement dû à la prise en charge des amortissements des taxes de raccordement.

Les dépenses dites nouvelles d'un montant de CHF 841'000.- (essentiellement des charges d'exploitation extraordinaires), investissements inférieurs à CHF 50'000.-, sont également inscrites au compte de résultats et non au compte des investissements. Ces dépenses sont amorties par l'exercice, tandis que les dépenses au compte des investissements peuvent être amorties sur plusieurs années à des taux définis par la législation.

Concernant les chapitres environnementaux (eau potable et eaux usées), les revenus des taxes sont des applications des règlements révisés avec les mêmes tarifs appliqués en 2023.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné le budget du compte de résultats pour l'année 2024.

Le budget présente un résultat négatif de CHF 1'443'583.25. Le total des charges est évalué à CHF 47'621'458.20, soit presque CHF 2'924'438.90 de plus que le budget 2023. Sur les revenus, alors que les comptes 2022 bouclaient avec CHF 43'696'406.15, le budget 2024 se veut encore prudent avec une augmentation de ceux-ci de 5,6% par rapport aux derniers comptes bouclés.

La perte s'explique notamment par une hausse des charges liées et des charges du personnel pour 3,5%. Quant au coefficient d'impôt, il a été abaissé dans ce budget à 82 points.

La totalité des investissements qui seront votés ce soir représentent en tout la somme de CHF 4'063'000.-. Il convient d'y ajouter les investissements déjà planifiés qui se montent à CHF 4'011'000.-.

La commission relève à nouveau que les taxes proposées pour l'eau potable (EP) et les eaux usées (EU) conduisent à un dépassement des recommandations du contrôle des prix et à un probable excédent d'autofinancement du fonctionnement de ces rubriques.

La commission financière est confiante quant à l'année à venir, malgré ce budget déficitaire. Elle est convaincue, en regard des précédents exercices, que la commune pourra assurer les prestations à la population et ses engagements financiers. La baisse d'impôts de trois points coûte environ CHF 750'000.- au ménage communal. De nouveau, en regard des précédents exercices, la commission se montre optimiste. Cette baisse reflète à ses yeux une meilleure adéquation des ressources par rapport à l'ampleur des dépenses effectives des derniers exercices.

Au vu de ce qui précède, la commission financière préavise positivement le budget 2024. »

Discussion générale :

Aucune.

Discussion chapitre par chapitre :

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

Mme Marianne Pittet représentant le cercle de Le Glèbe

Vestiaires terrain de football Rossens – comptes 3414.3110.00 et 3414.3144.00

Il est fait mention d'un investissement de CHF 5'000.- pour une cabine de douche et de CHF 13'000.- pour l'entretien du bâtiment alors que les vestiaires ont été inaugurés en juillet 2022.

Le cercle de Le Glèbe souhaite connaître pourquoi la douche n'a pas été prévue à la construction et demande le détail des travaux d'entretien évalués à CHF 13'000.-.

La question se pose de savoir si le carrelage est encore sous garantie.

M. José Nieva

Au moment de la construction il n'était pas prévu l'installation d'une cabine de douche mais plutôt d'un rideau et au fur et à mesure de l'utilisation, il s'est avéré qu'une cabine serait plus appropriée.

Les frais de carrelage concernent un ajout qui a été oublié au moment de la construction.

Le détail des travaux d'entretien évalués à CHF 13'000.- ne peut être listé ce soir.

La réponse convient à Mme Pittet.

Décision :

Acceptez-vous le budget du compte de résultats présentant un excédent de charges de CHF 1'443'583.25 ?

Oui : 48

Non : 0

Abstention : 1

Le budget du compte de résultats tel que présenté est approuvé par 48 voix.

5.2 Budget des investissements – crédits d'engagement

M. Jacques Crausaz

Le budget des investissements concerne uniquement le patrimoine administratif pour un total des charges de 12 millions de francs.

Vingt-cinq projets pour un montant de 10,8 millions, représentant le 88% du budget des investissements 2024, sont déjà décidés et en cours de réalisation.

Neuf projets pour un montant de 1,5 millions de francs (part 2024) sont soumis ce soir pour approbation

Il restera vingt-trois projets dont les contours doivent être précisés pour un total de 4 millions de francs à présenter durant l'année 2024.

Pour rappel, les opérations relatives au patrimoine financier ne passent plus par le budget des investissements mais impactent le bilan. Pour 2024, il s'agit de deux projets d'aménagement pour

les chalets d'alpage et les parchets communaux inscrits à l'ordre du jour de cette séance et la vente d'un terrain à la société fenaco également inscrite à l'ordre du jour de cette séance.

Rapport de la commission financière

M. Pascal Krayenbühl, président

La commission financière a examiné le budget global des investissements et se réfère à la remarque émise dans le préavis concernant le budget du compte de résultats. Elle préavise positivement le budget global des investissements.

Il est rappelé que la commission financière ne se prononce pas sur l'opportunité des investissements mais bien sur la supportabilité financier.

Discussion générale :

M. Laurent Schwaller représentant la majorité du cercle de Rossens

« La majorité du cercle de Rossens vous propose de refuser tous les crédits d'engagement proposés ce soir à l'exception de l'extension du centre scolaire Farvagny.

En effet, l'inquiétude principale concernant le budget des investissements est le nombre élevé de projets déjà approuvés mais non encore réalisés.

La répétition de cette préoccupation au fil du temps souligne probablement une inquiétude persistante quant à la gestion des ressources et à la concrétisation des projets.

On estime aussi que les ressources sont déjà allouées à des projets non concrétisés, ce qui pourrait être considéré comme inefficace ou prématuré d'approuver de nouveaux investissements.

Cette situation peut être délicate car elle implique la gestion des ressources et des priorités financières de la collectivité. Avant de prendre une décision, il est crucial de considérer plusieurs aspects :

1. Évaluation des projets en attente : il est important de comprendre pourquoi les investissements approuvés n'ont pas été réalisés. S'agit-il de retards inévitables ou y a-t-il des problèmes plus profonds qui pourraient empêcher leur exécution ?
2. Priorisation des projets : peut-être qu'une réévaluation des projets existants est nécessaire pour déterminer leur importance relative et leur urgence. Certains projets pourraient être reportés ou annulés au profit d'autres plus cruciaux.

Si la majorité du cercle de Rossens vous propose de refuser le budget actuel des investissements, il serait judicieux de travailler sur des alternatives ou des ajustements au plan financier pour tenir compte des préoccupations légitimes tout en permettant la réalisation des projets importants pour la commune. »

M. Jacques Crausaz

Cette proposition est quelque peu brutale.

Dans l'ensemble des projets, 10,5 millions de francs concernent des projets en cours de réalisation, aucun projet n'a pas été réalisé, il s'agit de projets différés dans le temps pour toutes sortes de bonnes ou mauvaises raisons. Ce sont des projets approuvés par le Conseil général et qui seront réalisés moyennant une réadaptation du timing.

M. Claude Chassot, Le Glèbe, à titre personne

Il a entendu de nombreuses explications données par le syndic, responsable de la politique scolaire et il n'est pas remis en question la situation des trois pôles scolaires essentiels à savoir Rossens, Farvagny et Le Glèbe.

Cependant, il est constaté une grande concentration de parents et d'élèves au centre du village de Farvagny qui devient dangereux. Au vu de l'explosion démographique des villages de Gibloux, on va arriver entre 300 à 400 élèves au niveau primaire et on va vers de futurs problèmes de circulation, de gestion, de dangerosité.

La loi scolaire mentionne qu'il faut huit classes pour un établissement scolaire, et à l'impossible nul n'est tenu mais dans le cas présent, il est souhaitable en pensant à la sécurité des enfants et à la concentration des élèves et réfléchir pour entreprendre quelque chose du fait d'une situation irrémédiable.

M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

« En date du 2 décembre 2019, au point 3.2.4 de l'ordre du jour, le Conseil général acceptait un crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour une étude de la réalisation d'une zone 30km/h de la route du Bry, de la route du Mystère et de route de la Poya.

Quatre ans plus tard, le crédit a été utilisé mais rien de plus, aucune nouvelle de ce projet à part une fiche de projet dans le plan financier 2024-2028.

Pourquoi autant de temps ? et si on va au bout du raisonnement si c'est objet est réalisé en 2028, il aura fallu neuf ans pour créer une zone 30 km/h !

Selon l'analyse de BDO que nous avons reçue par mail la semaine passée, à la lecture des résultats, plus du 50% des investissements planifiés restent à faire.

Page 15 du rapport, je cite : il paraît dès lors irréaliste de considérer que 6 millions d'investissement vont être réalisés jusqu'à la fin de l'année 2023 en sachant que seulement 3 millions ont été exécutés à la fin octobre 2023

Le rapport indique que les investissements prévus dans le futur sont beaucoup trop importants et peu réalistes.

Le message du Conseil général envers le Conseil communal, également lors de la précédente législature, a été de diminuer les crédits d'engagement afin que qu'ils puissent être réalisés dans les meilleurs délais. Mais au niveau du Conseil communal ces derniers sont restés lettres mortes.

Je pense que ce soir, nous devons donner un signal fort à l'exécutif en les incitant, voire en les obligeant, à réaliser les arriérés et non une fuite en avant avec un aussi grand nombre d'investissements. »

M Julien Gremaud

La somme de CHF 10'564'000.- concerne des projets en cours et votés par le Conseil général dont CHF 3'800'000.- liés à la construction du centre scolaire à Rossens, CHF 2'150'000.- à la réfection de la route de Fribourg à Farvagny et également une mise en séparatif à Rossens, soit plus de la moitié. Les travaux sont en cours.

Le chantier de l'école de Rossens a été arrêté plusieurs mois, il a repris et devrait être terminé pour la rentrée scolaire prochaine, les factures seront payées en 2024. Il ne s'agit pas non plus de projets laissés de côté, le travail est réalisé mais facturé trois à cinq mois plus tard.

M. Yves Rumo

Pour répondre à M. Barras, l'étude de la zone 30 km/h sur le tronçon évoqué est terminée, un dossier de mise à l'enquête préalable a été déposé. Le montant de CHF 700'000.- est réparti à raison de CHF 100'000.- en 2024, CHF 300'000.- en 2025 et CHF 300'000.- en 2026.

Cette zone a été adaptée à plusieurs plans de quartier, notamment Le Mystère, La Croix Dery et Pra-Bastian.

La réponse convient à M. Barras qui ajoute qu'il doit tout de même avoir une meilleure gestion des projets, qu'il n'est pas normal qu'un projet dure sept à huit ans pour un aménagement routier par exemple. Il est souhaité une planification plus serrée dans le futur et raccourcir les délais de réalisation qui sont acceptés dans le cadre du Conseil général.

5.2.1 Extension du centre scolaire de Farvagny-le-Grand – crédit d'étude

Présentation du dossier par M. Julien Gremaud

Toute une phase d'analyse de besoins a été effectuée en interne par les services communaux ainsi qu'une phase d'avant-projet pour voir si la réalisation était envisageable sur le périmètre donné.

Pour répondre à M. Chassot sur le trafic et la sécurité des enfants, la question se pose partout où il y a des nouveaux immeubles ou de nouvelles habitations.

Concernant les abords des écoles, l'architecte devra analyser la situation et trouver une solution pour que les enfants soient déposés à un endroit sécurisé. Une certaine organisation devra aussi être mise en place pour les parents venant déposer leurs enfants.

Il n'y a aucun transport à la ligne, les transports en place permettent une certaine sécurité pour les enfants. Des patrouilleurs scolaires sont présents tant à Farvagny qu'à Rossens et seront maintenus dans le futur. Des lignes Pédibus sont en discussion, il y en a déjà une à Vuisternens-en-Ogoz.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit d'étude d'un montant de CHF 750'000 qui s'inscrit dans la politique scolaire décidée par le Conseil communal. Elle donne un préavis positif à cet objet. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'étude de CHF 750'000.- pour l'extension du centre scolaire de Farvagny-le-Grand ?

Oui : 47

Non : 1

Abstention : 1

Le crédit d'engagement de CHF 750'000.- est accepté par 47 voix.

5.2.2 Salle de la Tuffière de Corpataux – travaux de sécurisation, modernisation et réfection du bâtiment

Présentation du dossier par M. José Nieva

Le Dicastère s'engage à ce que les travaux soient exécutés en 2024.

Les fenêtres seront changées pour une question de sécurité, la sonorisation doit être mise à jour du fait des outils toujours plus perfectionnés utilisés.

A ce jour, les gradins sont loués par spectacle, il est plus avantageux d'en acheter, le parquet étant très usé, il est nécessaire de le changer.

Dès l'année prochaine, la salle sera beaucoup plus utilisée pour la culture et le bâtiment est beau et nécessite un entretien.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 260'000.-. Les travaux à entreprendre permettront à cette salle de continuer à accueillir des manifestations et des concerts. La commission donne un préavis positif à cet objet. »

Discussion :

M. Gilles Barras représentant le cercle de Farvagny

Concernant le parquet, la question se pose s'il n'y a pas une solution meilleure marché avec un autre revêtement ou l'acoustique de la salle serait péjoré.

M. José Nieva répond que le parquet a été choisi pour une raison d'acoustique.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 260'000.- pour les travaux de sécurisation, modernisation et réfection du bâtiment à la salle de la Tuffière à Corpataux ?

Oui : 35

Non : 12

Abstention : 2

Le crédit d'engagement de CHF 260'000.- est accepté par 35 voix.

5.2.3 Farvagny-le-Grand – route d'évitement Nord – crédit d'étude

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

En complément à la question de M. Barras, il est fait mention qu'il s'agit de la première année que le service technique est au complet, le dernier engagement date du 1^{er} novembre 2023, le service pourra ainsi aller de l'avant dans les dossiers, il est demandé de leur faire confiance et ils sont remerciés pour le travail.

Concernant les objets qui n'avancent pas, c'est aussi du fait qu'il y a plusieurs liaisons à mettre en place comme par exemple le giratoire à Farvagny qui concerne aussi la mise en séparatif, l'accès qui touche la zone 30 km/h, tout doit s'emboîter et peut prendre un peu de temps dans la réalisation.

Le dossier de la route d'évitement Nord est un projet du canton datant de plusieurs années. Au vu de la circulation sur la route de Grenilles et pour la sécurité, il est nécessaire de le réactualiser.

Le canton avait déjà acquis le terrain nécessaire pour la réalisation de la route, la commune veut aujourd'hui étudier la faisabilité de cette route autant par son financement que tout se qui en découle au centre de Farvagny (giratoire, carrefour du Denner, trafic énorme).

En prenant d'autres habitudes, d'autres tracés, il y aura la possibilité de fluidifier au maximum l'accès principal qu'est Farvagny.

Il est rappelé qu'il s'agit d'une étude de faisabilité et non pas un concept d'étude pour la route en elle-même.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit d'étude d'un montant de CHF 150'000. Il n'appartient pas à la commission de se prononcer sur l'opportunité politique de cet objet. La commission donne un préavis positif à ce crédit d'étude. »

Discussion :

Mme Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Merci Monsieur Rumo pour vos explications.

Nous saluons le fait que des solutions soient activement étudiées afin de soulager la circulation au centre de Farvagny, et plus précisément au giratoire « Route du Bry-Route de Grenilles ».

Le tronçon marqué en rouge permettrait donc de rediriger le trafic en direction de Romont et d'envoyer tout ce flot de voitures traverser le village de Grenilles. Cette perspective nous inquiète.

En parlant de flot, je me permets une comparaison avec l'eau: il arrive que, pour absorber l'eau d'un drainage de faible importance ou d'une cheneau par exemple, la solution d'un puit perdu soit adoptée. Le terrain est, jusqu'à un certain point, capable d'absorber une certaine quantité d'eau sans dommage. Or, quand on parle de trafic, il n'y a jamais de puit perdu, toute la circulation qu'on dévie ressort à quelque part.

Comme indiqué dans la présentation, la route dite « d'évitement » nord ne constitue une solution unique mais fait partie d'un ensemble de recherches de solutions.

Le groupe de Vuisternens demande au Conseil Communal d'être attentif à ne déplacer le problème.

Pour terminer, nous invitons les automobilistes arrivant de Fribourg ou de l'autoroute en direction de Vuisternens et de Villarod à changer un peu leurs habitudes : poursuivre sa route sur la route cantonale en direction du Bry, et bifurquer à la sortie du bois. Et vice versa. Ce sera notre modeste contribution afin ne pas surcharger le village de Farvagny. »

M. Yves Rumo

Les réflexions ont été faites par rapport au trafic sur cette route d'évitement Nord, un grand nombre de personnes circule en direction d'Autigny et Chénens et ne peut éviter le village de Farvagny.

Il faut aussi prendre en considération la mise en conformité de l'arrêt du bus de Farvagny qui devrait être sur chaussé ce qui n'est pas inenvisageable aujourd'hui. Des efforts pourront être faits mais pas des miracles.

M. Philippe Savoy, Corpataux-Magnedens, à titre personnel

Il fait mention d'un message du Conseil d'état au Grand Conseil qui date du 6 juin 2016 et qui crée différentes zones pour les routes de contournement et qui précise qu'avec Courgevoux, Vuisternens-dt-Romont, Kerzers, Estavayer, Delley, Farvagny se trouvait dans le quatrième palier.

« Les projets de classe de priorité 4 présentent à l'horizon 2030 une utilité globale négative. D'un point de vue actuel, il convient de renoncer à une route de contournement ou une solution de problème existant, l'élaboration d'une solution alternative dans le cadre d'étude de planification indiquera les options envisageables et justifiées. A moyenne échéance, un réaménagement de traversée de localité orienté vers l'intérêt urbain doit être envisagé. »

S'agissant d'une route cantonale, il n'appartient pas à la commune de Gibloux de mener une étude qui va coûter CHF 150'000.- et qui va probablement devoir être réévaluée et peut-être un jour se trouver en catégorie un. Une étude devra alors, à nouveau être réalisée parce que la situation aura changé, de ce fait, c'est investissement n'est pas nécessaire.

M Yves Rumo

Le dossier se situe en position quatre auprès du canton, la commune souhaite prendre le lead afin d'avancer plus vite. C'est ce qui a été fait à Hauterive FR pour la route d'évitement qui mène à l'aérodrome à Ecuwillens.

M. Gilles Barras

L'étude devrait être liée à l'étude sur les déchetteries.

La page 7 du message mentionne : *« Une étude est en cours afin de déterminer l'impact financier de la mise en norme de nos trois déchetteries, cette étude nous donnera une réponse à la question : mise aux normes des trois sites ou réunion sur un seul site aux normes ».*

Au vu du grand trafic qui mène les gens de Vuisternens-en-Ogoz et Farvagny à la déchetterie de Farvagny, l'étude de la route d'évitement et l'étude sur les déchetteries doivent être liées. De ce fait, l'étude concernant la route d'évitement ne doit pas être présentée ce soir.

M. Yves Rumo

Si l'étude est repoussée, cela repousse aussi le projet du giratoire ainsi que la mise en séparatif. Il faut aller de l'avant dans ce projet, l'étude sur les déchetteries est déjà bien avancée et ce n'est pas le trafic généré pour l'accès à la déchetterie qui va poser un problème à la route d'évitement. La fluidité pourrait être meilleure selon la flexibilité des horaires qui fait partie de l'étude.

Ce n'est pas le problème de la déchetterie mais plutôt un lien très important avec tout ce qui s'y passe autour.

Si le crédit est refusé, on ne pourra plus revenir en arrière, le giratoire de Farvagny restera un souci autant en sécurité que pour les usagers.

M. Laurent Schwaller, Rossens, à titre personnel

Il est dommage de ne pas avoir incorporé le village de Grenilles dans cette étude.

Le village est surchargé par les véhicules, il n'y a pas de trottoir et plus en plus de familles avec des enfants.

Il serait bien de faire passer la route sous le village de Grenilles pour arriver au pont de Grenilles comme déjà étudié il y a très longtemps.

Il est demandé de venir avec une autre proposition plus concrète.

Pour rappel, une route a été votée par l'ancienne commune de Farvagny et rien n'a été fait.

M. Yves Rumo

C'est justement l'étude qui donnera la réponse par rapport à la circulation dans le village de Grenilles.

La phase deux serait que cette route puisse passer tout droit et sortir au pont d'Estavayer, toutefois le terrain n'est pas encore sous l'emprise du canton et ce sera compliqué d'y parvenir.

Le dossier de la route de Grenilles est dans les mains du canton.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'étude de CHF 150'000.- pour la route d'évitement Nord à Farvagny-le-Grand ?

Oui : 16

Non : 31

Abstention : 2

Le crédit d'engagement de CHF 150'000.- est refusé par 31 voix.

5.2.4 Gibloux – réfection diverses des routes communales

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Le Dicastère n'a pas d'autres précisions que celles mentionnées dans le message.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit-cadre d'un montant de CHF 1'500'000.-. La commission salue la création de ce crédit, permettant ainsi de procéder aux travaux d'entretien nécessaires au maintien du réseau. Ce crédit s'étend sur une durée de cinq ans. La commission donne un préavis positif à ce crédit cadre. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- pour la réfection diverses des routes communales ?

Oui : 35

Non : 12

Abstention : 2

Le crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- est accepté par 35 voix.

Le Bureau décide de mettre un terme aux débats pour ce soir et de traiter les autres points de l'ordre du jour lors de la séance de relevé de demain soir.

Divers :

La parole n'étant pas demandée, le président remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 22h15.

Procès-verbal de la séance de relevé du 5 décembre 2023

- Présidence :** M. Sébastien Geinoz
- Conseil général :** **48** Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s
(selon liste des présences annexée)
M. Didier Gobet arrive avec du retard.
- Excusés :** MM Claude Chassot et Stiobban Godel
- Conseil communal :** M. Julien Gremaud, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic, Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Pascal Cudré-Mauroux et José Nieva

Il est 19h30 quand le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 21 novembre 2023 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 47 du 24 novembre 2023 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un.e membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

L'ordre du jour est le suivant :

5. Budget 2024 de la Commune de Gibloux
 - 5.2 Budget des investissements – crédits d'engagement
 - 5.2.5 Rossens – bouclage du réseau d'approvisionnement en eau potable dans le secteur Combernesse
 - 5.2.6 Gibloux – installation de groupes électrogènes de secours pour le réseau d'approvisionnement en eau potable
 - 5.2.7 Gibloux – assainissement des réseaux d'éclairage public sur toute la commune
 - 5.2.8 Grenilles – assainissement du site de La Longivue, secteur Bois de la Verne
 - 5.2.9 Estavayer-le-Gibloux – réfection d'une route de desserte forestière dans le secteur Le Vernex
 - 5.2.10 Rénovation du Chalet du Commun à Rueyres-st-Laurent et du Chalet du Commun à Villarlod
 - 5.2.11 Gibloux – travaux de drainage des parchets communaux
6. Octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'une surface de 12'550 m² à la Société coopérative fenaco en vue de l'installation de la société Culturefood CFD SA dans la zone d'activité La Longivue à Farvagny-le-Grand
7. Réponse du Conseil communal aux propositions du Conseil général selon l'article 47 du Règlement du Conseil général (RCG)
 - 7.1 Proposition no 2023-01 « Diminution provisoire du coefficient d'impôt communal »
8. Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général selon l'article 52 du Règlement du Conseil général (RCG)
 - 8.1 Réponse à la question no 30 « Place de jeux devant l'ancienne école de Magnedens »
9. Proposition de la commission financière – Octroi d'une ristourne d'impôts sur l'année 2023
10. Informations et communications du Conseil communal
11. Informations et communications du Bureau
12. Divers

Aucune remarque n'est apportée à cet ordre du jour.

5. Budget 2024 de la Commune de Gibloux

5.2 Budget des investissements – crédits d'engagement

5.2.5 Rossens – bouclage du réseau d'approvisionnement en eau potable dans le secteur Combernesse

Présentation du dossier par M. Roger Berset

Comme souvent, un bouclage est relié à différents travaux en cours dans une zone. Les travaux de mise en séparatif ont débuté à Combernesse par la pose d'un collecteur et il est profité de cette synergie pour procéder au bouclage d'une conduite d'eau potable.

Cette conduite se trouve en bout de course et il est nécessaire de terminer le bouclage qui est en attente depuis les travaux de l'aménagement de la zone.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 60'000. Cet objet n'appelle pas de commentaire de la commission qui, par conséquent, le préavis positivement. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour le bouclage du réseau d'approvisionnement en eau potable dans le secteur Combernesse à Rossens ?

Oui : 41

Non : 5

Abstention : 1

Le crédit d'engagement de CHF 60'000.- est accepté par 41 voix.

5.2.6 Gibloux – installation de groupes électrogènes de secours pour le réseau d'approvisionnement en eau potable

Présentation du dossier par M. Roger Berset

Le plan Ostral (organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise) établi par la confédération pour prendre des mesures en cas de pénurie d'électricité mentionne qu'il faut quatre heures de coupure qui suivent huit heures d'alimentation en courant.

Pour les installations d'eau potable de la commune, il est nécessaire d'avoir des groupes de secours pour le bon fonctionnement. Les réservoirs ne sont malheureusement pas tous en gravitaire et ils nécessitent presque tous un traitement UV dont un besoin en électricité.

Un groupe de secours se situe en Kaisa, en extérieur, mais nécessaire du fait de l'entretien du réservoir avec des UV.

Avec l'achat proposé ce soir, il sera ainsi possible d'assumer l'alimentation en eau potable.

Pour les eaux usées, il a été trouvé une solution avec un entrepreneur agricole qui viendrait vider les Stap durant les quatre heures sans alimentation.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La Commission financière a examiné ce crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 70'000.-, financé par la réserve de maintien de la valeur, cas échéant par l'emprunt. La commission donne un préavis positif à ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

M. Laurent Schwaller, Rossens, à titre personnel

Il est demandé le prix d'entretien des génératrices sachant qu'elles doivent fonctionner en charge au moins une fois par mois et pourquoi acheter des génératrices pour les UV en sachant aussi que l'UV peut être remplacé par du chlore et une pompe doseuse qui fonctionnerait à 12 volts.

M. Roger Berset

Pour garantir le fonctionnement de la génératrice, il est bien entendu qu'il faut la mettre en charge, il n'y a pas d'autre solution. Elle n'est pas utilisée seulement pour les UV mais aussi pour le pompage où c'est nécessaire. Pour d'autres installations de commande, il a été prévu des panneaux solaires avec une batterie du moment où il n'y a pas besoin d'une grande capacité de courant.

La réponse convient à M. Schwaller.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 70'000.- pour l'installation de groupes électrogènes de secours pour le réseau d'approvisionnement en eau potable ?

Oui : 33

Non : 11

Abstention : 3

Le crédit d'engagement de CHF 70'000.- est accepté par 33 voix.

Arrivée de M. Didier Gobet.

5.2.7 Gibloux – assainissement des réseaux d'éclairage public sur toute la commune

Présentation du dossier par M. Pascal Cudré-Mauroux

A l'heure actuelle, un tiers des huit cent soixante points lumineux est passé déjà en led. Ce budget cadre d'un million de francs répond aussi à la demande de la loi sur l'énergie et à son application qui prévoyait jusqu'en 2018 la réalisation de l'assainissement de l'éclairage public. Ce délai a été prolongé jusqu'en 2028. Il faut penser au-delà de la contrainte légale.

Le scénario le mieux adapté à la réalisation cet assainissement ferait économiser 162'000 kWh par année équivalent à au moins 40 ménages pour la commune.

A ce rythme-là le million serait récupéré vers 2050, simplement par les économies de consommation.

C'est aussi une opportunité d'assainir cet éclairage et d'amener le modernisme qui est nécessaire pour gérer tout l'éclairage publique selon des méthodes modernes et souples.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit cadre d'un montant de 1 millions de francs et d'une durée de 5 ans permettant de mettre l'éclairage communal en conformité au Règlement cantonal sur l'énergie et ce, dans le respect du délai imparti par ce dernier. La commission donne un préavis positif à ce crédit cadre »

Discussion :

M. Elias Pesenti, Rossens, à titre personnel

« Le 6 octobre 2022 j'étais intervenu dans cette même salle, au nom du cercle de Rossens, quant à la politique énergétique de la commune. Dans sa réponse du 6 mars 2023, le Conseil communal mentionnait avoir mandaté groupe E pour l'établissement du plan directeur communal concernant l'éclairage public. Ce dernier, qui a déjà été présenté à la commission de l'énergie, a comme objectif, je cite :

de disposer d'une vision et d'une planification cohérente, adaptée aux besoins et aux possibilités technologiques pour les années à venir ;

de connaître l'état financier et la valeur de remplacement du parc d'éclairage public ;

de disposer d'un document établi par des professionnels de la branche traitant tous les aspects techniques énergétiques et environnementaux afin de pouvoir justifier les prochaines actions.

Plusieurs de ces aspects, comme bien mentionné dans le descriptif du message, ont d'ailleurs été repris dans le règlement cantonal sur l'énergie lors de la révision en juillet 2023.

Je vous rappelle que la commune de Gibloux est une commune ayant obtenu le label Cité de l'Energie. Ce label nous impose une politique énergétique adéquate afin de contribuer de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie, à la protection du climat et également à l'aspect, trop souvent sous-estimé, de la pollution lumineuse très néfaste à une partie de la faune locale.

Concernant ce dernier point, j'espère que la commune intègre dans son Plan directeur, en application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement publiées dans son aide à l'exécution.

Pour conclure je suis de l'avis que, dans ce domaine, nous n'avons pas le choix que d'agir et de le faire le plus rapidement possible et de la meilleure façon. Ce crédit-cadre permettra d'assurer une base financière solide pour atteindre les buts souhaités par la confédération, le canton et la commune. »

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 1'000'000.- pour l'assainissement des réseaux d'éclairage public sur toute la commune ?

Oui : 42

Non : 6

Abstention : 0

Le crédit d'engagement de CHF 1'000'000.- est accepté par 42 voix.

5.2.8 Grenilles – assainissement du site de La Longivue, secteur Bois de la Verne

Présentation du dossier par M. Dominique Ayer

A l'époque, il s'agissait d'une décharge à ciel ouvert utilisée entre 1950 et 1980, le volume de déchets était estimé entre 150 et 200 m³.

Ce dépôt de déchets constitue la berge de la rivière et cette masse est fortement soumise aux processus d'érosion latérale par le cours d'eau. Une partie des déchets est déjà en contact direct avec les eaux de surface.

Les mesures d'assainissement sont les suivantes : évacuation totale des déchets et remise en état du site.

Ci-après la conclusion du rapport de l'hydrogéologue mandaté pour ce dossier :

« En raison de la forte érosion subie par le cours d'eau, la stabilité du dépôt de déchets n'est actuellement pas garantie. Le risque d'une dissémination massive des déchets dans le cours d'eau est réel, ce qui rend les travaux d'assainissement particulièrement urgents ».

Les coupables ne seront pas recherchés et on a la chance de pouvoir compter sur des subventions fédérales et cantonales à hauteur de CHF 105'000.- ce qui laisse en solde à charge de la commune de CHF 45'000.-.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La Commission financière a examiné ce crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 150'000.- pour des travaux demandés par le Service de l'environnement. Une subvention de CHF 105'000.- en tout est attendue de la part du Canton et de la Confédération. La commission donne un préavis positif à ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour l'assainissement du site de La Longivue, secteur Bois de la Verne ?

Oui : 44

Non : 4

Abstention : 0

Le crédit d'engagement de CHF 150'000.- est accepté par 44 voix.

5.2.9 Estavayer-le-Gibloux – réfection d'une route de desserte forestière dans le secteur le Vernex

Présentation du dossier par M. Dominique Ayer

La réfection de la desserte forestière dans ce secteur s'inscrit dans la volonté du Conseil communal d'entretenir son patrimoine forestier afin d'en assurer son exploitation.

Les travaux seront réalisés selon les directives et standards du canton avec de la grave qui est constitué d'un mélange de cailloux, de graviers et de sable.

Des subventions fédérales et cantonales à hauteur de 40% et 20% seront perçues.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 123'000.- bénéficiant d'une subvention de CHF 73'000.- en tout de la part du Canton et de la Confédération. La commission donne un préavis positif à ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

M. Florian Berset représentant le cercle de Le Glèbe

Cet investissement est très intéressant pas uniquement pour l'exploitation forestière mais aussi pour les écoles du fait du canapé forestier fortement utilisé.

Cette desserte se situant à la limite de la commune de Villorsonnens, le cercle de Le Glèbe se demande si cette commune a été abordée.

M. Dominique Ayer répond que la commune de Villorsonnens n'a pas été abordée, il va tenter une discussion.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 123'000.- pour la réfection d'une route de desserte forestière dans le secteur le Vernex ?

Oui : 34

Non : 12

Abstention : 2

Le crédit d'engagement de CHF 123'000.- est accepté par 34 voix.

5.2.10 Rénovation du Chalet du Commun à Rueyres-st-Laurent et du Chalet du Commun à Villarlod

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

L'investissement de logettes vient de se terminer pour le chalet de Villarlod et actuellement il y a une fissure dans la fosse à lisier qui s'écoulent en contrebas vers les captages d'eau de la commune et il est nécessaire de réagir rapidement. De plus, avec la sécheresse toujours plus présente, il est difficile d'alimenter l'eau au chalet avec le captage actuel et il est également nécessaire de réaliser une alimentation en eau potable pour le bétail.

Le chalet de Rueyres-st-Laurent n'est pas utilisé pour le bétail. Cependant la toiture est en très mauvais état et afin d'éviter qu'il tombe en ruine, il est nécessaire de réparer la toiture ainsi que certains petits aménagements sur l'extérieur.

Les deux ouvrages se situant sur des zones avec des captages ou des réservoirs, il est important de maintenir ces chalets en propriété de la commune pour la gestion des différents captages.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 230'000 à la seule charge de la commune. A noter que ces chalets sont tous deux liés aux alpages lesquels sont toujours en exploitation. La commission donne un préavis positif à ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

Mme Catherine Balmer représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

Monsieur Yves Rumo est remercié pour ses explications qui ont répondu en grande partie aux interrogations du cercle de Vuisternens-en-Ogoz.

Il est regrettable qu'il n'y ait qu'une seule demande alors qu'il s'agit de deux bâtiments distincts. Le cercle de Vuisternens-en-Ogoz soutient les investissements prévus, mais souhaite que l'information tienne compte d'une différence entre ces deux chalets.

M. Pascal Krayenbühl, Corpataux, à titre personnel

Cet objet le laisse perplexe sur la stratégie du Conseil communal en matière d'immobilier.

Le Conseil général est en attente d'une réponse sur les objets immobiliers afin de savoir s'ils seront vendus ou rénovés.

Il rappelle que le domaine d'Illens a été vendu et qu'il serait maintenant souhaitable d'attendre la stratégie concernant les bâtiments. La question se pose de savoir combien sont les montants des fermages, quels sont les rendements, quelle est la charge de bétail.

Il est étonnant aussi qu'il n'y a aucune demande de subvention qui pourraient être de 40%.

Il faut aussi savoir que si les travaux débutent avant d'avoir une décision sur une éventuelle subvention, les travaux ne seront pas subventionnés.

M. Yves Rumo

Lorsque le SAgri a été approché pour les subventions, celui-ci a donné un préavis négatif et seul le chalet de Villarlod pourrait bénéficier des subventions si c'est confirmé par la suite.

Il n'est pas possible de comparer ces deux chalets au domaine d'Illens, aucune famille n'y vit.

Les travaux prévus ne mettent aucun frein pour une éventuelle vente mais au contraire seraient une plus-value.

Si aucun entretien n'est réalisé au chalet de Rueyres-st-Laurent, il va s'effondrer.

A la question de Mme Marianne Pittet, Le Glèbe, à titre personnel s'il y a la possibilité de voter séparément les deux chalets, la réponse est non.

M. Gilles Barras représentant le cercle de Farvagny

Sur les documents reçus, il y manque des explications quant à la localisation des chalets.

M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

Il a été discuté lors de la législature précédente que si on s'attaquait à la rénovation d'un bâtiment habité ou qui sert à l'utilité de la paysannerie de revoir le bâtiment dans son entier.

Dans le projet de Rueyres-st-Laurent, il n'est pas de bon sens de mettre CHF 100'000.- c'est un peu comme mettre un emplâtre sur une jambe de bois.

Mme Catherine Balmer, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

Un argument doit être pris en compte, ces chalets ne se trouvent pas loin des captages notamment celui de Villarlod qui devra pouvoir servir cet été et ne pas laisser les bâtiments se péjorer.

Il est demandé d'accepter ce crédit.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour la rénovation du Chalet du Commun à Rueyres-st-Laurent et du Chalet du Commun à Villarlod ?

Oui : 17

Non : 26

Abstention : 5

Le crédit d'engagement de CHF 230'000.- est refusé par 26 voix.

5.2.11 Gibloux – travaux de drainage des parchets communaux

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

Il s'agit de drainages sur différentes parcelles à réaliser entre 2024 et 2028 pour assainir les différents parchets et afin de pouvoir avoir une exploitation optimale.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a examiné ce crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 60'000.- à la seule charge de la commune. Selon le message, une demande serait en cours auprès du Canton pour vérifier la possibilité de subventions pour ce projet. Dès lors, le plan de financement n'est pas abouti et il n'est pas possible pour la commission de prendre position à ce sujet. Le caractère d'urgence n'est pas présenté. Au vu de la procédure incomplète, la commission donne un préavis négatif à ce crédit d'ouvrage. »

Discussion :

M. Yves Rumo

Les demandes de subvention ont été adressées au SAgri, mais du fait qu'il n'y avait aucune offre définitive, le SAgri n'a pas pu y répondre.

Mme Sophie Tritten, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel

S'agissant de travaux qui vont s'effectuer sur une période de quatre ans, il est demandé pourquoi il ne s'agit pas d'un crédit cadre.

M. Yves Rumo répond que ça aurait pu être une possibilité mais du fait qu'il s'agissait de trois parcelles, il a été convenu de partir sur un montant fixe.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour des travaux de drainage des parchets communaux ?

Oui : 16

Non : 30

Abstention : 2

Le crédit d'engagement de CHF 60'000.- est refusé par 30 voix.

Vote global sur la totalité des investissements :

Acceptez-vous la totalité du budget des investissements tels que validés ?

La totalité du budget des investissements tels que validés est acceptée à la majorité évidente.

6. Octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'une surface de 12'550 m² à la Société coopérative fenaco en vue de l'installation de la société Culturefood CFD SA dans la zone d'activité La Longivue à Farvagny-le-Grand

Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz

La société coopérative fenaco est une actrice helvétique très importante de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Elle contient vingt-deux sociétés et occupe 11'500 collaborateurs.

La société Culturefood qui projette s'installer à Gibloux fait partie du domaine industriel alimentaire de fenaco et est actuellement installée à Fribourg, Marly, Vevey, Martigny et à Les Ponts-de-Martel. Elle doit au plus tard le 31 mars 2027 quitter son site de Fribourg dont elle est locataire et souhaite regrouper ses sites de stockage, d'exploitation, de logistique et d'administration de Fribourg, Vevey et Marly dans un nouveau bâtiment à Gibloux dans la zone d'activité La Longivue.

Le nouveau site représentera un investissement d'environ 25 millions de francs, il deviendra le site principal de Culturefood et par conséquent son siège social. Il sera le lieu de travail pour environ 135 collaborateurs.

Le besoin en terrain pour l'ensemble du projet se monte à environ 20'000 m², raison pour laquelle ils requièrent le solde de la propriété communale dans le secteur d'une surface de 12'550 m² complété par une parcelle adjacente, propriété de JPF Immobilier SA d'une surface de 7'405 m².

Les conditions de la transaction ont été négociées avec Culturefood et fenaco en concertation avec JPF Immobilier SA. Les conditions sont en résumé :

- le prix de vente de CHF 300.-/m² soit au total 3,765 millions de francs pour la commune de Gibloux ;
- le versement d'au moins 10% à la signature de l'acte, le solde à verser lors de l'octroi du permis de construire ;
- un droit de préemption qualifié au prix de vente en faveur de la commune d'une durée de vingt ans sera inscrit au Registre foncier.

Les principaux atouts de ce grand projet qui font qu'il est rangé dans la catégorie haute valeur ajoutée sont les suivants :

- le domaine agroalimentaire est un secteur économique clé pour le canton de Fribourg ;
- l'entreprise est solide et ses activités sont un gage de pérennité ;
- la valorisation des produits régionaux et la distribution de produits frais en circuit court est à encourager ;
- la création de 135 emplois pour la préparation, le conditionnement et la distribution de produits frais est importante.

La société exploite de manière pertinente les connexions de cette zone d'activité aux voies de communication pour la livraison et la distribution des produits de l'entreprise dans sa zone de chalandise.

L'octroi de cette délégation de compétence permettra de lancer un grand projet et de contribuer au développement d'une entreprise sur Gibloux.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« La commission financière a pris connaissance de la demande de délégation de compétence. Le prix de vente, fixé à CHF 300.- du m², rapportera CHF 3'765'000.- au ménage communal. Un droit de préemption de 20 ans en faveur de la commune sera inscrite au registre foncier. Cette vente est conditionnée à l'accord de JPF Immobilier SA, propriétaire de la parcelle adjacente permettant la réalisation du projet d'implantation de Culturefood.

La commission financière prévoit favorablement la demande de délégation de compétence. »

Discussion générale :

M. Patric Neuhaus, Farvagny, à titre personnel

La société Builtec de Farvagny désire acquérir un terrain communal pour s'implanter. Cette société n'a pas été retenue. Il est demandé de connaître les raisons et critères qui ont abouti à cette décision.

M. Jacques Crausaz

La société Builtec fait partie de la liste d'attente comme une dizaine d'autres entreprises, elles recevront une réponse suite à la décision prise ce soir.

La proposition de ce soir mobilise la totalité du solde de terrain communal dans cette zone et la société Builtec n'a pas été retenue en raison du niveau de préparation du projet dont il est question.

Décision :

Acceptez-vous d'octroyer une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'une surface de 12'550 m², au prix de CHF 300.- le m² à la Société coopérative fenaco en vue de l'installation de la société Culturefood CFD SA dans la zone d'activité La Longivue à Farvagny-le-Grand ?

Oui : 40

Non : 7

Abstention : 1

La délégation de compétence telle que présentée est acceptée par 40 voix.

M. Jacques Crausaz adresse ses remerciements pour cette décision pour le développement économique de la commune de Gibloux.

7. Réponse du Conseil communal aux propositions du Conseil général selon l'article 47 du Règlement du Conseil général /RCG)

Le président rappelle que les réponses aux propositions seront soumises au vote du Conseil général pour une décision de principe qui donne un signal au Conseil communal sur les réponses données.

7.1 Proposition no 2023-01 « Diminution provisoire du coefficient d'impôt communal », la commission financière

La Commission financière constate que les résultats des comptes 2022 sont à nouveau très bons. Alors que le budget 2022 aboutissait à une perte de Fr. 931'000.- environ, les comptes bouclent avec un excédent d'un peu plus de 2,5 millions de francs et ceci après constitution d'une provision de 1 million de francs pour ristourne d'impôt sur les personnes physiques pour 2022. Les recettes fiscales en particulier ont été sous-évaluées de près de 2 millions de francs. Certes, la Commission peut comprendre que cet exercice d'évaluation des entrées fiscales peut s'avérer hasardeux. Néanmoins, les dépenses d'investissements votées ne sont pas entièrement réalisées et ce, depuis de nombreux exercices maintenant. Il n'appartient pas à la Commission financière de juger des motifs justifiant ces retards dans la réalisation. Elle constate en revanche que le ménage communal suit un certain rythme de sorte que les ressources à disposition permettent d'assurer largement l'équilibre des finances puisque la dette communale a pu être diminuée pour moitié depuis la fusion en 2016. Par ailleurs, les prestations à la population semblent atteindre un niveau satisfaisant.

Dans ces circonstances, la Commission financière pense qu'il est temps d'évaluer le niveau des charges en regard de rentrées fiscales revues à la baisse. De son point de vue, ni le confort du ménage communal, ni celui de la population giblousienne ne risquent d'être impactés. Elle est confortée dans cette approche par le message du Conseil communal sur les comptes 2022 qui précise : « Selon les nouvelles règles définies par la LFCo, l' « Excédent du bilan », env. 36 Mfrs pourra être affecté au financement des éventuels découverts du compte de résultats durant les années à venir ». Ainsi le risque d'un déséquilibre à long terme paraît minime.

Pour cette raison, la Commission invite le Conseil général à voter une baisse du coefficient d'impôt de 85 à 80 points. Cette baisse de 5 points se veut provisoire et donc limitée aux exercices 2024 et 2025.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal a répondu dans le cadre du budget 2024 en proposant une modification temporaire du coefficient d'impôt de 85 à 82 points.

M. Pascal Krayenbühl, président de la commission financière, dépositaire

Il a été voté hier la proposition du Conseil communal de baisser le coefficient d'impôt de trois points pour l'année 2024, il s'agit d'une réponse satisfaisante.

Discussion

Aucune.

Décision

Acceptez-vous la réponse du Conseil communal à la proposition no 2023-01 « Diminution provisoire du coefficient d'impôt communal » ?

La réponse du Conseil communal est acceptée à l'unanimité.

8. Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général selon l'article 47 du Règlement du Conseil général (RCG)

8.1 Réponse à la question no 30 « Place de jeux devant l'ancienne école de Magnedens », M. Pascal Krayenbühl

Il a été constaté que des équipements de la place de jeux devant l'ancienne école de Magnedens ont été démontés récemment. Il est demandé pour quelles raisons, s'il est prévu de les remplacer et dans quels délais.

Réponse du Conseil communal

Le Service technique a procédé au retrait des équipements de la place de jeux de l'ancienne école de Magnedens en raison du mauvais état dans lequel ils se trouvaient. Ce retrait a été décidé par mesure de sécurité.

Dès que la future utilisation du bâtiment aura été définie, il conviendra de se déterminer sur la mise en place d'une nouvelle place de jeux à cet endroit.

M. Pascal Krayenbühl adresse ses remerciements pour la réponse, la volonté est d'avoir une place de jeux à Magnedens afin de faire vivre le village.

9. Proposition de la commission financière – Octroi d'une ristourne d'impôts sur l'année 2023

La commission financière constate que les comptes de la Commune bouclent sur des excédents réguliers depuis la fusion. L'exercice 2022 n'a d'ailleurs pas fait exception. La commission avait alors proposé une ristourne d'impôts, largement soutenue par le Conseil général. En prévision du bouclement 2023, la commission financière réitère cette proposition :

La commission propose que le Conseil communal étudie l'octroi d'une ristourne d'impôts sur l'année 2023 si les comptes présentent à nouveau un excédent dont l'ampleur serait suffisante pour ce faire, à l'instar de celle décidée sur les comptes 2022.

Le Bureau a préavisé de recevable la proposition, il informe qu'il s'agit bien de l'année 2023 et non 2024 comment il était mentionné dans le titre du message.

M. Pascal Krayenbühl, président de la commission financière

Il s'agit d'une même demande que l'année passée afin de continuer sur la même ligne en cas de bons résultats financiers.

Il est demandé de soutenir cette proposition.

M. Jacques Crausaz

La préoccupation de la commission financière de faire bénéficier les contribuables de la bonne situation financière de la commune en est aussi une du Conseil communal.

Sur la proposition du Conseil communal et malgré une situation délicate des budgets des années prochaines, le Conseil général a décidé de réduire la fiscalité communale de trois points.

Comme il a aussi été mentionné dans le message relatif au budget 2023, le Conseil communal aurait de toute manière analysé la possibilité de procéder à une nouvelle ristourne fiscale pour l'année 2023.

A titre personnel, M. Crausaz n'est pas favorable à cette mesure, la commune doit sortir de la logique des réductions fiscales au coup par coup. Il est préférable, de ne pas spéculer, de ne pas s'engager à réduire un éventuel excédent de revenus de l'exercice 2023 même s'il devait être important. Quel que soit le résultat de l'exercice courant, il sera le bienvenu pour consolider la baisse de la fiscalité pour les prochaines années.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de la commission financière telle que présentée ?

Oui : 36

Non : 12

Abstention : 0

La proposition de la commission financière est acceptée par 36 voix.

La proposition sera transmise au Conseil communal pour y donner suite.

10. Informations et communications du Conseil communal

Le syndic au nom de Conseil communal adresse ses vœux pour les fêtes de fin d'année.

Label cité de l'énergie, M. Pascal Cudré-Mauroux

Dans sa séance du 14 novembre 2023, la commission du Label de cité de l'énergie a à nouveau attribué le Label cité de l'énergie à la commune de Gibloux pour une durée de quatre ans.

Analyse des PFAS, M. Roger Berset

Dans La Liberté du 16 septembre 2023, il était fait mention de quatorze sites pollués pour l'éternité dû aux PFAS qui sont des substances per et polyfluoroalkylées (composés toxiques des fluors) qui comprennent plus de 10'000 composés identifiés dans l'air, l'eau et le sol.

Ces substances sont utilisées pour leur grande résistance à la chaleur, aux huiles, aux graisses aux taches et à l'eau. (exemples : vêtements imperméables, vaisselle en papier, carton de pizza, rouge à lèvres etc..). Certains composés sont encore utilisés dans des mousses d'extinction des pompiers. L'Office fédéral de l'environnement, le service de l'environnement du canton de Fribourg (SEn) et le service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAv) ont établi un plan d'action pour maîtriser la diffusion des PFAS dans l'environnement.

Quatorze sites ont été contrôlés dans le canton tous en lien avec des décharges ou aires d'entreprises. Pour Gibloux, il s'agit du site de la halle des Placettes à Vuisternens-en-Ogoz suite à l'incendie de 2007.

Les captages d'eau potable en aval du site des Placettes ont été contrôlés, de même que les captages de la Tuffière et du Graboz et ne remettent pas en cause la distribution d'eau potable.

Cependant dans le puit profond en Kaisa, il a été trouvé une quantité minime de PFAS, la quantité relevée au mois de décembre 2022 est de 0,019 microg/l, la tolérance est de 0,001 microg/l. Un deuxième contrôle au mois de juin 2023 a relevé une quantité de 0,003 microg/l.

Le captage de Kaisa fait l'objet d'un plan de mesures très strict en collaboration étroite avec le SEn. Le suivi pour le site des Placettes est sous la responsabilité du SEn.

En conclusion, l'eau livrée et qui est toujours livrée est cent pour cent consommable.

Sondage sur les structures de garde, M. Julien Gremaud

Le sondage sur les structures de garde a été effectué, les résultats seront présentés à la commission des affaires scolaires et seront ensuite publiés sur le site internet de la commune.

Ces résultats sont analysés de manière très succincte mais ils le seront de manière plus poussée dans le cadre d'un rapport qui devrait arriver dans le courant 2025.

Consultation du plan de législature, M. Julien Gremaud

Les documents seront discutés en séance du Conseil communal encore cette fin d'année et pourront être distribués aux commissions et groupes d'ici la fin de cette année civile.

11. Informations et communications du Bureau

Dates des séances 2024 du Conseil général

- 26 mars 2024
- 27 et 28 mai 2024
- 24 octobre 2024
- 2 et 3 décembre 2024

12. Divers

- M. Didier Gobet, Farvagny, à titre personnel

Plusieurs communes, dont Gibloux, ont clairement formulé leur volonté de participer à l'Agglomération de Fribourg, il serait souhaitable de connaître les avantages, les implications et les coûts pour Gibloux.

M. Julien Gremaud

Une conférence régionale s'est constituée suite à la décision du Conseil d'état de fixer le périmètre cantonal au niveau de l'agglomération.

Le processus en est à son début, un groupe de travail, dont M. Gremaud en fait partie, a été constitué. Ce qui est discuté pour l'instant sont les tâches de base d'une agglomération au sens de la loi sur les agglomérations.

La forme et les coûts ne sont pas encore décidés, il en est une phase où la commune peut en tout temps décider de rejoindre ou non cette future association. Dans tous les cas, la décision finale d'adhésion reviendra au Conseil général, le délai court jusqu'à fin janvier 2025.

Pour l'instant les coûts sont réduits au plan d'agglomération 5 de CHF 60'000.- avec l'espoir d'obtenir des subventions fédérales et cantonales pour certaines mesures au niveau du trafic et de la mobilité.

- Mme Catherine Ducrest, Rossens, à titre personnel

Elle souhaite connaître l'évolution du projet « réalisation d'une liaison piétonne entre la route de Montena et la route cantonale ». Ce projet a été voté en 2018, M. Roger Berset avait alors assuré l'exécution des travaux durant la même année.

M. Yves Rumo

La demande de permis a été déposée avec une piste cyclable et un trottoir, et sur demande des différents services de l'état, des corrections ont été apportées.

Le dossier est actuellement au canton, il aurait dû largement être terminé à ce jour.

- Mme Catherine Balmer représentant le cercle de Le Glèbe

Au mois d'octobre, les groupes ont été invités à désigner un ou une de leurs membres à la commission seniors, le cercle souhaite connaître le but de cette commission.

Mme Diana Carbonnier

La commission senior permettra d'accompagner le Conseil communal dans sa vision politique pour les seniors. Cette commission aura comme expert le directeur de Pro Senectute Fribourg, elle établira un état des lieux et viendra en soutien à l'association Gibloux Solidaire.

Afin de pérenniser les actions de Gibloux Solidaire, la commune de Gibloux a accepté l'élaboration d'un mandat de prestation tripartite concernant la commune de Gibloux, l'association Gibloux Solidaire et Pro Senectute. Cette dernière mettra à disposition une personne qualifiée à raison d'un 20% afin de soulager le comité de l'association de Gibloux Solidaire.

- M. Gilles Barras, Farvagny, à titre personnel

Dans le cadre d'une réflexion sur la future politique culturelle régionale autour du centre cantonal, un groupe de travail a été lancé ce printemps par la Préfète. Il est demandé si la commune a participé aux débats, si elle est partie prenante, qu'elle est sa position par rapport à cette initiative.

Au vu de la grandeur de la commune, il est important que la culture fasse partie de son identité.

Mme Geneviève Frick

La commune a participé à la journée sur les projets existants de l'agglomération concernant le soutien à la culture et les infrastructures culturelles.

Cependant, il n'y a pas eu de proposition de ce qui allait se faire au niveau du district ni de ce qui se fait ou est demandé de la part des communes.

M. Philippe Savoy en sa qualité de directeur de la Haute école de musique à Fribourg (HEMU)

Du fait de sa fonction de directeur de la HEMU, il est membre du groupe de travail.

Le but est de faire émerger une politique culturelle régionale par les communes elles-mêmes.

Les communes doivent s'entendre pour donner leurs objectifs, leurs visions.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie l'assemblée pour les débats et souhaite de belles fêtes de fin d'années à toutes et tous. La séance est levée à 21h00.

Approuvé, le 26.03.2024

La Secrétaire


Nadia Galley

Le Président


Sébastien Geinoz